



5^{EME} CONFERENCE SUR LES ACTIFS IMMATERIELS TERRITORIAUX

PLATEFORMES, DONNEES

ET

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Rapport de la conférence

Conférence du 28 novembre 2019

CDC, Espace mezzanine à Austerlitz 3

17 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

L'ubiquité du numérique a grandement facilité l'émergence des plateformes comme mode d'organisation dominant des activités au plan microéconomique (l'entreprise), mais également au plan territorial - local, régional et global. La plateformesation renvoie à un mode d'organisation articulant des éléments centraux - notamment de connaissances et d'informations - à des éléments périphériques, sans cesse en recombinaison. C'est ce mode d'organisation qui est adopté par les grandes plateformes numériques (en particulier les GAFA). Mais la plateformesation ne concerne pas seulement les entreprises «purs players» du numérique. Ce mode est également adopté par des entreprises traditionnelles : les grandes chaînes hôtelières se plateformesent, pour sauvegarder leurs marges.

Au plan territorial, la plateformesation est à l'œuvre dans les nouveaux espaces de mobilité, autour notamment du véhicule autonome, mais également dans le développement de nouveaux services aux usagers. La plateformesation est également adoptée par les Etats pour le développement d'innovations de services (En Estonie, les services publics sont centrés sur les besoins des citoyens, -carte d'identité, permis de conduire, vote ...), et l'expérimentation de nouvelles démarches institutionnelles (cas de la Finlande, par exemple). Le Japon développe un programme pour une société 5.0, au sein duquel l'Intelligence artificielle, les données, jouent un rôle clé, mais avec une attention particulière à la dimension dignité, inclusion et durabilité de la société¹.

En France, un rapport du Conseil d'Etat de 2017² a mis en évidence l'importance de penser la rupture apportée par les plateformes numériques, et la nécessité d'accompagner « l'ubérisation ». Le rapport souligne notamment le fait que « l'économie de l'« ubérisation » répond aussi à une demande d'autonomie dans l'activité professionnelle » (p.56). Plus récemment, l'Institut Montaigne, a mis en évidence le déséquilibre entre plateformes et travailleurs indépendants et la nécessité de nouvelles protections³.

On le voit donc, la plateformesation est en action dans plusieurs contextes institutionnels. Du fait de son caractère transformateur ; elle appelle à une revisite de la façon dont les entreprises et les organisations publiques, dans les territoires, développent et mettent en œuvre leurs stratégies d'intervention, de coordinateur et d'investissement. La question est à la fois stratégique et institutionnelle : stratégique, en raison de la nécessité de développer de nouveaux « modèles socioéconomiques » adaptés à l'ubiquité du numérique ; institutionnelle, car il convient de développer de nouveaux mécanismes de gouvernance, de coordination et, par conséquent, de nouvelles compétences.

Les données et les compétences liées constituent, dans ce contexte, l'un des leviers majeurs de cette transformation.

Données, plateformes et développement territorial

¹ Takao Nitta, Japan's AI strategy toward Society 5.0. Intervention à la conférence internationale ic15, Chaire européenne de l'immatériel /UNESCO, 11 juillet 2019 : <http://www.chairedelimmateriel.u-psud.fr/2019/07/12/ic15-world-conference-intellectual-capital-communities/>

² Conseil d'Etat, Etude annuelle 2017, Puissance publique et plateformes numériques : accompagner l'«ubérisation».

³ Institut Montaigne, Travailleurs des plateformes : liberté oui, protection aussi. Rapport avril 2019.

Les données constituent un levier essentiel de la transformation numérique et un enjeu clé de la création de valeur, tant au niveau microéconomique, qu'au plan territorial. Des recherches récentes ont souligné l'importance et la supériorité des décisions axées sur les données pour la performance (travaux du MIT). Les données sont au cœur du processus de plateformes de l'économie, avec l'émergence d'un management en temps réel de celles-ci, qui permet par ailleurs de démultiplier les potentialités d'innovation, souvent de nature incrémentale.

Questions clés pour les territoires

Du point de vue du développement territorial, les enjeux des données et de la plateformes associée, peuvent être envisagés sous différentes dimensions complémentaires :

- ***Le développement de nouveaux services*** (par exemple des services de santé, d'éducation) au profit de la population ; cette dimension est essentielle, notamment, dans le contexte de la désertification des territoires ruraux. La plateformes devrait permettre la mise en commun de ressources de santé et d'éducation. Le développement de nouveaux services peut également résulter d'un meilleur usage des données publiques (par exemple données de mobilité sur un territoire) ;
- ***le développement d'activités nouvelles, par création ou relocalisation***. La création de nouvelles activités au sein des territoires peut résulter du développement de nouveaux services, mais également d'un processus de relocalisation d'activités, du fait de l'attractivité des territoires, résultant de ces mêmes services, mais également de l'amélioration de l'infrastructure numérique de façon plus générale ;
- ***la mise en grappes d'activités existantes*** (clusterisation). La facilitation de la mise en relation d'activités est une caractéristique clé du numérique ;
- ***la facilitation d'articulation entre activités locales et activités mondialisées*** particulièrement pour les activités intensives en connaissances (notamment pour les micromultinationales de services informatiques), Mais ceci concerne également la valorisation de marques locales ou de savoir-faire locaux ;
- ***la facilitation des processus de socialisation, portés par de nouveaux circuits économiques***, et le partage. Le développement de plateformes facilite également des processus de partage de biens et de services, en particulier dans un contexte local (circuits courts).

Cohésion territoriale et plateformes

La plateformes, si elle remet en cause les règles d'interaction socio-économique existantes, elle appelle aussi à en créer d'autres, notamment s'agissant des relations entre les personnes, les groupes et les communautés. Aussi, la cohésion territoriale est à considérer à travers le prisme de la remise en cause des équilibres socio-économiques intra territoriaux, ainsi qu'entre territoires, mais également à travers les opportunités d'innovation dans les liens existants.

L'emploi, les compétences et les « nouvelles » solidarités de demain

L'emploi est au cœur du débat sur la plateformes des activités, et de la transformation numérique de manière plus générale. La transformation des emplois est considérée comme

acquise, même si par ailleurs, il y a débat sur la part des emplois existants qui pourraient être supprimés. En tout état de cause, la question du développement de nouvelles compétences est essentielle, y compris au plan territorial. Quels programmes de formation mettre en œuvre ? Quelles compétences nouvelles (techniques, cognitives, d'interaction) développer et selon quelles modalités (MOOC, formation professionnelle, formation universitaire ?).

L'innovation institutionnelle : nécessité et opportunité

L'ensemble de ces éléments appellent à discuter d'un agenda pour l'innovation institutionnelle au plan territorial. Il ne s'agit pas ici d'une question théorique, mais d'un problème éminemment pratique de l'action publique. La plateformes appelle en effet à innover dans les règles de fonctionnement des institutions, en particulier en ce qui concerne l'adoption de rôles différenciés et contextualisés pour les collaborateurs et les institutions concernées (définition des stratégies, soutien aux innovations, actions d'animation territoriales, mobilisation des tiers lieux par exemple).

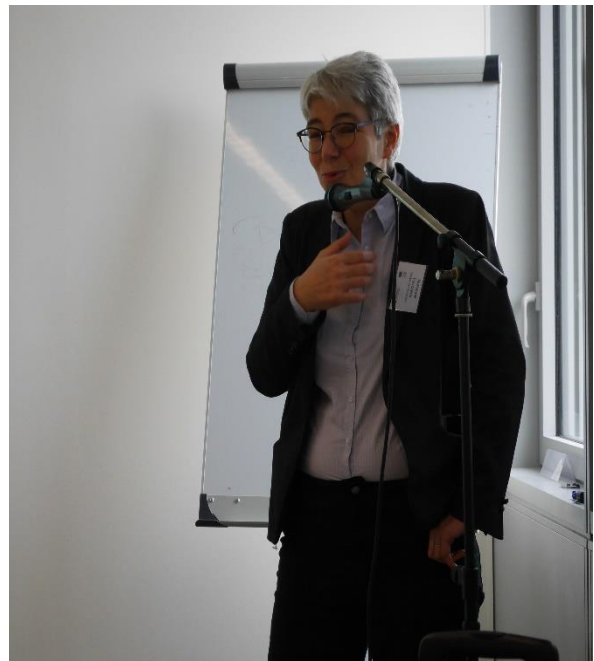
En termes concrets, les problèmes posés par la plateformes sont de divers ordres :

- dans un système de production en voie d'hybridation, comment faciliter les interactions entre les acteurs socioéconomiques, et combattre les positions dominantes et les rentes associées ?
- Comment développer des instruments d'investissement permettant l'initiative et le développement de projets numériques, portés ou associés à des plateformes ?
- Quels rôles spécifiques pour les acteurs publics, et quelles modalités de partenariat public/privé ?
- Comment s'assurer de l'adaptation continue des instruments d'intervention publique, dans un contexte où l'accélération constitue la règle ?

Cette 5^{me} conférence ; qui a vu la participation d'une soixantaine de décideurs et d'experts territoriaux, a traité de certaines de ces questions, autour d'exposés de projets de déploiement de plateformes territoriales, dans le cadre de stratégies globales de transformation numérique.

MOT D'OUVERTURE

Dans son mot d'ouverture de la conférence, **Marianne Faucheux**, Directrice-adjointe du Département Cohésion Sociale et Territoriale de la Direction de l'Investissement (Banque des Territoires, Caisse des Dépôts), a tout d'abord présenté les interventions de la Banque des territoires, en particulier s'agissant de la fracture territoriale et sociale. Ces interventions concernent plusieurs volets : un volet de conseil, un volet financier (prêts, investissements-(1 milliard d'euros notamment sur le déploiement de la fibre optique). La Banque des Territoires, en tant que « plateforme », intervient au service du développement des territoires, en tant que tiers de confiance. Créée en 2018, la Banque des Territoires offre un ensemble d'expertises internes à destination des territoires. Elle est déployée via les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts. Les solutions offertes aux clients, visent à rendre les territoires plus durables, plus inclusifs et plus connectés. Il s'agit de solutions sur mesure, à destination des collectivités locales, des organismes de financement de logement social, des entreprises et professions juridiques.



Cette première session vise à considérer la question des plateformes du point de vue de la création de valeur, et la nécessaire redéfinition de l'action publique. Elle a été structurée autour de trois interventions.

« **PLATEFORMES ET PLATEFORMISATION : LES INSTITUTIONS CLES DU XXIEME SIECLE** »,
PAR **AHMED BOUNFOUR**, CHAIRE EUROPEENNE DE L'IMMATERIEL, UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Dans son intervention, Ahmed Bounfour a souligné combien la plateformisation est au cœur du design organisationnel des années qui viennent. Cela concerne non seulement les entreprises, mais également les Etats et les territoires, en tant qu'écosystèmes de production de la valeur tant économique

que sociétale. Les plateformes offrent à la fois des opportunités d'innovation et d'optimisation des ressources, mais présentent également des risques, notamment dès lors que la question de leur pouvoir économique est considérée de près.

Les méga plateformes en particulier posent un problème de concurrence, du fait du contrôle qu'elles exercent d'abord sur les données (données personnelles, données industrielles, données territoriales), mais aussi sur les ressources immatérielles critiques (les droits de propriété intellectuelle, la technologie via les acquisitions, mais également les compétences techniques disponibles sur le marché).

Les recherches en cours de la chaire de l'immatériel sur les grandes plateformes numériques ont mis en évidence l'étendue de ce contrôle sur les ressources immatérielles critiques (brevets dans le domaine de l'intelligence artificielle, marques, dessins et modèles, et acquisitions de start-ups).

Cette plateformisation des modes de production de la valeur impacte directement les territoires et ce à un double titre : celui du développement des territoires (nouveaux services, nouvelles activités, nouveaux emplois), et celui de la cohésion sociale (remise en cause des équilibres socio-économiques existants, opportunités d'innovation dans les liens existants, emplois et compétences du fait de l'émergence de nouvelles solidarités). La plateformisation appelle à des innovations institutionnelles (notamment via l'émergence de nouveaux rôles pour les collectivités territoriales), et une nouvelle gouvernance portée par les données territoriales et centrées sur la valorisation de celles-ci.



« **NUMERIQUE, CAPACITES ENTREPRENEURIALES ET PLATEFORMES DANS LES TERRITOIRES** »,

PAR **RAFFAELE TRAPASSO**, OCDE

Raffaele Trapasso a indiqué notamment
Le caractère urbanisé de certaines activités
intensives en connaissance : les services de
haute technologie et à forte intensité en
connaissance (biopharmacie, services
et équipements télécoms, production et
distribution vidéo) demeurent urbaines.
Dans une démarche de platformisation de
l'économie, il devient donc intéressant de
différencier les plateformes urbaines
(grandes villes) qui offrent des avantages en
termes d'agglomération
des ressources et d'interaction sociale, et
des plateformes de milieu rural, qui
présentent des avantages notamment en
termes d'économie d'énergie.



Il convient également de différencier les plateformes économiques des plateformes à objectif social. Enfin les plateformes de gouvernance sont à considérer, notamment pour la mise en commun de ressources entre municipalités. Le rôle de l'Etat dans ce contexte, pourra être de nature incitative, en conditionnant son financement à l'existence d'un réel effort collaboratif entre collectivités. Le développement de capacités entrepreneuriales est à considérer dans ce contexte, en passant de la logique de cluster à une logique d'externalité positive (capital humain, culture- institutions & normes, leadership, soutien).

« COMMENT L'ACTION PUBLIQUE PEUT-ELLE TIRER PARTI DE L'EMERGENCE DES
PLATEFORMES », PAR **TIMOTHEE PARIS**, MAITRE DE REQUETES, CONSEIL D'ETAT

Dans son intervention, Timothée Paris a souligné d'emblée le fait que le modèle de la plateforme représente une chance pour le service public. Ce modèle est intéressant à plus d'un titre : 1) La plateforme permet de mettre en système la multitude et l'organiser (Wikipédia) ; 2) la plateforme permet la mise en relation, un respect de l'individu et de l'individualité, avec un aspect centré sur l'expérience de l'utilisateur ; 3) la création de la confiance associée (gestionnaires de paiement, litiges relativement performants) ; 4) la faiblesse des coûts de transaction.



Il convient de sortir de la logique en silo, que l'on retrouve dans les administrations, autrement dit il convient de passer d'une logique d'appropriation d'un certain nombre de compétences par les sachants, à une logique de centrage du service public sur ses destinataires.

A titre d'illustration, Timothée Paris cite le projet de développement d'un territoire (création d'une formation) – ou d'un espace expérimental du monde en devenir (hôtel, centre de recherche fondamental, incubateur). L'innovation de services est également indiquée comme perspective, comme l'illustre le projet de Villa M – qui préfigure les services de santé de demain (hébergement, santé, cafétéria).

La plateformes présente l'avantage de l'optimisation de l'usage des actifs, comme l'atteste le cas d'Uber. A travers la maîtrise des données et des services liés, la plateforme procède l'optimisation de l'usage de certains actifs l'utilisation de certains actifs (appartement, voiture).

Ce modèle peut être considéré comme idéal lorsqu'il rencontre des aspects sociaux, pour trois raisons :

- 1) Il offre la possibilité de se repenser (principe de la mutabilité) ;
- 2) Il permet de repenser le périmètre des services publics ;
- 3) Il ouvrir des espaces de création de services publics.

Le concept de plateforme permet par ailleurs le transfert des critères de service public (ex : bison futé). Il permet également le développement de nouveaux espaces de citoyenneté, réorganisation des services publics et la réallocation des ressources humaines (chat en direct avec d'autres utilisateurs), ce qui peut être considéré comme une réallocation de ressources humaines pour une meilleure cohésion sociale.

L'intervention de M. Paris a été suivie d'un débat qui a notamment porté sur l'aspect humain, la réallocation des ressources en vue d'une meilleure inclusion (cas de Pôle emploi). Dans une plateforme, tout le monde est producteur.

SESSION 2: DONNEES, PLATEFORMES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Au-delà de la dimension analytique des plateformes dans leurs implications pour les politiques publiques sur le plan territorial, il convient de considérer comment les territoires conçoivent et déploient concrètement ces politiques autour de projets numériques transformateurs. C'est l'objet principal de cette session organisée autour de deux thèmes : le développement des territoires (table ronde 1) et la cohésion des territoires (table ronde 2).

TABLE RONDE 1 : « LES PLATEFORMES : OUTIL D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES »

Cette session a été autour de quatre présentations.

SOPHIE ROGNON, DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ECONOMIE DIGITALE, CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES

Sophie Rognon indique que la région Auvergne Rhône Alpes a développé son projet de plateformes en deux temps, avec une offre de services évoluant vers une plateforme phygitale : 1) 2017-2019, avec l'adoption de la feuille de route numérique en février 2017 visant à rendre le territoire 100% connecté ; A partir de 2020, déploiement d'une plateforme phygitale unique, articulée autour de services en ligne et de services uniques.

Trois offres de services sont en voie de convergence : 1) Une offre de services « infrastructures », 2) une offre de services « campus Région du numérique » et 3) une offre de services « plan de transformation



numérique » (autour de la plateforme : Ma Solution Numérique).

La plateforme a été développée dans le cadre d'un partenariat public/privé, avec un concept de plateforme phygitale. La plateforme est centrée sur l'accélération de la transformation numérique des entreprises de la région.

Sur le plan physique, il y a eu construction d'un bâtiment au cœur de la métropole. Sur le plan numérique, un site a été créé autour d'un ensemble de piliers : 1) la formation des collaborateurs (formation initiale et continue), et l'innovation (1^{er} POC). La question essentielle est comment toucher les entreprises eu égard à leur emplacement . Le rôle de la plateforme est de mettre en réseau les acteurs. Le travail a été fait en deux temps : 1) le développement de l'infrastructure (Global Internet Exchange). Une hotline spécifique a été créée, en vue de renforcer la capacité de créativité d'un territoire donné. 2) La réunion de personnes physiques (phygital). Il y a eu mise en place d'un grand plan de transformation numérique. Toute entreprise peut procéder à un diagnostic en ligne via un questionnaire (/ma-solution-numerique.fr. Pour aider les entreprises, Il y a eu allocation de 230 chargés d'affaires sur le territoire. Pour la formation, 50 structures de formation ont été fédérées, et plus généralement, des interactions ont été développées entreprises, les pôles de compétitivité, les fablabs et les structures de formation.

A compter de 2020, la plateforme phygitale comportera deux volets en interaction : un volet de services en ligne (transformation, formation, innovation) et un volet physique porté par des services hors ligne de transformation, formation et d'innovation, offerts par le Campus Région à Charbonnières par les réseaux de partenaires (Agence Entreprises, CCIR, CPME notamment).

JEAN-LUC SALLABERY, CHEF DU DEPARTEMENT NUMERIQUE, FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)

Jean-Luc Sallabery a souligné que depuis sept ans, la FNCCR a conduit une série d'études relatives aux données et aux collectives. Celles-ci ont mis en évidence l'importance de croiser les données (autour d'un tiers de confiance), et la difficulté pour les grands gestionnaires (eau, énergie,) (« Nos Gafa à nous ») de croiser les données avec la concurrence-car justement en concurrence, d'où l'importance du tiers de confiance. Pour une collectivité, les enjeux ici sont pour



l'essentiel des enjeux de gouvernance, de mise en réseau et de mutualisation. La plateformes prend tout son sens, en raison de la nécessité pour une collectivité de travailler à budget constant.

Enfin, il convient d'inscrire cette question dans le cadre du cycle de la donnée. Au total, plusieurs enjeux sont à retenir, parmi lesquels : 1) des enjeux de services liés à la plateformes (open data, big data, relations aux citoyens, relations entre entreprises), 2) des enjeux liés à la rupture technologique (cloudification) qui appelle à des problèmes de maîtrise des data centres.

« LA REGION ILE-DE-FRANCE : UNE SMART REGION ORGANISEE AUTOUR DE SES DONNEES »,
ANTOINE CARETTE, ADJOINT A LA DIRECTION DONNEES, NUMERIQUE, SMART REGION,
REGION ILE-DE-FRANCE

La plateformes s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'action régionale transilienne. L'approche vise à se rapprocher des publics, en tenant compte d'une particularité de l'Ile-de-France – un territoire rural (à plus de 40% de sa population). La donnée est un actif stratégique pour le territoire. Partager cette donnée est un réel enjeu. La Smart plateforme d'IledeFrance *Smart Services*, offre à des partenaires des avantages considérés comme stratégiques : un accès aux données d'autres acteurs, publics ou privés, un accès aux services (à co-construire), et un grain en termes de visibilité. Pour ce faire, une convention de partenariat est proposée, qui précise les engagements et la responsabilité du partenaire, notamment en termes d'accès et de manipulation des données.



Les enjeux sont ici ceux relatifs aux partenariats (public/privé, public/public, et privé/privé). Il y a un enjeu de gouvernance, avec la production d'un référentiel et la mise en interopérabilité des différentes données.

Une approche de la plateforme à 100% française est déployée, organisée autour d'un actif immatériel important : la donnée. La région anticipe la création d'un socle public/privé centré sur cet actif. Un investissement conséquent qui pose la gestion de l'équilibre solutions SAS / open source.

Trois enjeux opérationnels sont à retenir :

- 1) La distinction investissement / fonctionnement (humain) ;
- 2) La Protection des DPI (bases de données) ;
- 3) La création d'un régime de la copropriété – droit national /europée.

L'un des facteurs de succès est celui du pilotage de la plateforme par la valeur. 47 partenaires à ce jour (grandes entreprises, PME, TPE) et 5 demandes de partenariat sont formulées par jour.

- **Benoît Sénéchal**, Responsable du Pôle Fonds Propres et Mandats PIA/PIC (DICST),
Témoignage par la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts

Benoît Sénéchal présente un projet de plateforme d'ingénierie professionnelle, lancé dans le cadre du PIA 2. Les acteurs sont ceux de la filière automobile qui développent une plateforme, en liaison avec le cœur de leur activité. Le projet est intéressant à un double titre : il concerne une importante filière (5 régions, 40000 actifs, le projet concerne les actifs de cette filière) ; une filière en pleine transformation (transition énergétique, nouveaux modes de mobilité, véhicule autonome).

La solution proposée porte sur la construction d'une plateforme RH destinée à montrer les tendances métiers par périmètre.

Les populations cibles sont multiples : dirigeants d'entreprises, actifs qui souhaitent évoluer, salariés, jeunes en alternance, actifs en recherche d'emploi

La plateforme utilise l'Intelligence artificielle, pour le développement et la mise à jour de ses services.

Les services offerts sont nombreux :

- 1) Identification des compétences (CV, profils LinkedIn) ;
- 2) Identification des leviers de motivation ;
- 3) Des parcours personnalisés de formation ;
- 4) Des offres d'emploi adaptées (50000 offres d'emploi).

Pour les entreprises, la plateforme permet de disposer d'informations sur les nouveaux métiers.



TABLE RONDE 2 : « LES PLATEFORMES, LEVIER D'INVESTISSEMENT ET DE COHESION DES TERRITOIRES »

Cette deuxième table ronde est articulée autour de trois interventions.

- « **PLATEFORMISATION ET COHESION DES TERRITOIRES DANS LA POLITIQUE PUBLIQUE DES USAGES NUMERIQUES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE** », **PAR BRUNO-LOUIS SEGUIN**,

Stratégie numérique, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté Plateformes numériques et e-participation citoyenne »,

La construction de la politique publique régionale sur les usages numériques a été initiée en 2018 (la région intègre la 1^{ère} promotion des Territoires d'action pour un usage numérique), avec une concertation régionale sur les usages numériques. Une stratégie a été définie en 2019 autour de trois principes – éthique, inclusive-responsable, suivie d'une feuille de route en 2020, en vue d'un déploiement en 2021. L'ensemble de la démarche, appuyé par le GIP Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté,



est orienté par le fait de placer l'utilisateur au centre. Le numérique permet une refonte de l'attractivité en lien avec la ruralité. L'idée centrale est d'aller vers une refonte des politiques publiques. L'objectif est de remettre à plat les compétences. Une stratégie de cohésion régionale est en cours, avec un travail multiniveaux : infrastructure/usages, transformation numérique des territoires, avec comme objectif d'« accompagner tout le monde ». L'innovation par les données est un axe fort, qui appelle à une gouvernance régionale de la donnée. Une feuille de route numérique sera votée par les élus en mars 2020. Des actions concrètes sont à déployer et l'inclusion numérique est centrale dans le dispositif.

«L'INNOVATION SOCIALE ET LES PLATEFORMES », PAR **EMMANUEL DUPONT**, CGET

Emmanuel Dupont présente la plateforme Carrefourdesinnovations sociales.fr. Le numérique est au cœur de ce dispositif. Trois principes : 1) une montée en puissance de la société civile, via des actions et des modes d'organisation, il convient donc de donner aux acteurs les moyens d'ingénierie; 2) La démarche se présente comme un commun : tout est en open source, gouvernance démocratique, 50 structures sociales 3) Un point fondamental: « *en portant cette démarche, on voulait créer un outil, reconsidérer la place du national dans la gestion territoriale* »



L'innovation vise remettre l'échelon national dans les innovations locales, via un échelon national distribuée. Un message clair: le numérique est levier de décloisonnement des territoires entre eux.

« LES PLATEFORMES ET LE DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL INDEPENDANT », **BORIS SEGUY**,
HAPPY DEV, LA COOP DES COMMUNS

M. Séguy présente tout d'abord *Happy Dev* : un réseau de plus de 500 indépendants, organisé en plateforme coopérative. Le véritable enjeu des plateformes est celui du statut de producteur pour tous. Les outils numériques sont distribués et proposent des fonctionnalités centrées sur la donnée. Le modèle coopératif est une alternative au modèle centralisé autour des grandes structures. La coopérative développe l'autonomie et respecte l'intégrité des données personnelles.



La présentation de Marie-Françoise Guyonnaud porte sur la question des actifs immatériels territoriaux numériques pour le développement durable de petites collectivités en grande couronne Ile- de- France. Vill@ge Lab, est un service d'intérêt régional support de la dynamique rurale. Dans un contexte fort de transitions diverses, il s'agit de mettre au cœur du dispositif la participation, le co- design, la co-construction mais aussi l'évaluation continue des



services rendus en prenant appui sur un service public *local de la donnée validé sur la ville du Perray en Yvelines*.

Un territoire rural tel que celui du Perray doit s'appuyer sur ce qui est déjà présent pour soutenir son propre développement. La démarche est donc ici de prendre appui sur les actifs déjà présents (maison des projets, ressourcerie, magasin participatif) et sur les projets en cours (ex : e-PC soit la dématérialisation de l'instruction du permis de construire, e-PLU, développement d'un éco-hameau, d'un éco-quartier, de centrales photovoltaïques, d'aménagements en faveur des mobilités douces) pour porter une autre dynamique, moins cloisonnée, en prenant appui sur le numérique (instrumentation pour comprendre et améliorer l'usage, renforcement du maillage et de l'accès à des ressources, connaissance collective du territoire, participation et enrichissement). Le living Lab du Perray doit permettre de développer des usages et solutions adaptés aux petites collectivités péri-urbaines et rurales d'Ile de France. Ce dispositif est lauréat du programme TIGA – Territoire d'Innovation Grande Ambition au sein de la Smart Région Ile de France.

Conclusion et prochaines étapes

Cette première conférence a mis en évidence des enjeux essentiels liés à la plateformes comme mode d'organisation autour de la donnée et de la valorisation de celle-ci. Elle a mis en œuvre des enjeux essentiels relatifs à la vie privée des citoyens, à l'offre de services aux utilisateurs et à la mobilisation des écosystèmes. Nombreux sont les points qui demeurent à approfondir, notamment ceux relatifs à la gouvernance des plateformes territoriales, aux modes de coordination, à la question du pilotage de la valeur des données et à la souveraineté numérique associée.

La chaire européenne de l'immatériel continuera à approfondir ces points, tant au plan de la recherche que l'organisation d'évènements d'échanges entre décideurs publics, privés, experts et chercheurs.

CHAIRE EUROPEENNE DE L'IMMATERIEL

Université Paris-Saclay

www.chairedelimmateriel.universite-paris-saclay.fr

Contact : Ahmed Bounfour, Professeur des universités

Ahmed Bounfour@universite-paris-saclay.fr